

## **Règlement concours Gagnez pour votre classe une séance du film : *Marcel le Père Noël et le petit livreur de pizzas***

### **Article 1 : ORGANISATEUR**

La société Editions Milan, située 1 Rond-point du général Eisenhower, 31101 Toulouse Cedex 9, éditrice du roman *Marcel Noël et le petit livreur de pizzas* (ci-après désigné le « Roman »), et la société Cinéma Public Films, situé 21 rue Médéric, 92250 La Garenne-Colombes, distributrice de *Marcel le Père Noël et le petit livreur de pizzas* (ci-après désigné le « film »), organisent, du 8 novembre 2024 au 2 décembre 2024 inclus (ci-après désigné la « Date de Clôture »), un concours, gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Gagnez pour votre classe une séance du film : *Marcel le Père Noël et le petit livreur de pizzas* » (ci-après désigné le « Concours »).

A ce titre, Editions Milan invitera les classes scolaires de CP, CE1 et CE2 à participer au Concours, via un adulte enseignant.

Ce concours est ouvert aux écoles en France métropolitaine.

La participation au Concours implique l'acceptation du présent Règlement dans son intégralité par l'enseignant. Le non-respect présent Règlement entraînera l'annulation de la candidature du Participant.

### **Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au Concours est exclusivement réservée aux classes de CP, CE1 et CE2 (ci-après désignées les « Classes »), au plus tard jusqu'à la Date de Clôture du Concours.

Dans le cadre du présent Concours, l'enseignant est invité à répondre aux 5 questions du formulaire disponible sur <https://www.milan-ecoles.com> et à remplir l'ensemble des informations demandées pour le contacter si sa classe est désignée gagnante, à savoir : le nom de l'établissement, son adresse complète, le niveau de la classe, le nom de l'enseignant ainsi que son mail et son téléphone pour le contacter afin d'organiser la séance.

Toute participation ne respectant pas les règles de déroulement du Concours fixées à l'article 3 du présent Règlement sera considérée comme nulle.

Le présent Concours n'étant pas une loterie commerciale, les frais de participation au concours ne sont pas remboursés.

Toute participation est effectuée sous l'entière responsabilité de l'enseignant.

### **Article 3 : DÉROULEMENT DU CONCOURS**

Le Concours se déroule de la manière suivante :

L'enseignant doit remplir dans son entièreté le formulaire disponible sur <https://www.milan-ecoles.com>

Toutes les informations demandées seront utilisées afin de contacter les classes gagnantes. Un tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant renseigné les bonnes réponses.

Les classes retenues bénéficieront des lots détaillés à l'article 6 ci-après. Les trois premières classes peuvent gagner une séance de diffusion du film *Marcel le Père Noël et le petit livreur de pizzas* dans le cinéma et à la date de leur choix.

**Le transport ne sera pas pris en charge par les organisateurs du Concours, charge à l'enseignant d'organiser lui-même la venue au cinéma de sa classe.**

## Article 4 : VALIDITÉ DES PARTICIPATIONS

### 4.1 Conditions de validité

Le formulaire doit être rempli de façon exacte.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par classe (même nom d'établissement, même niveau, même nom d'enseignant). En cas de réponses multiples, une seule réponse sera prise en compte.

Les enseignants pourront remplir leur formulaire par internet entre le 8 novembre 2024 et la Date de Clôture, à savoir le 2 décembre 2024 inclus.

### 4.2 Garanties

En participant au Concours, les enseignants garantissent qu'ils ne participent qu'une seule fois à ce concours, et ce pour la classe dont ils sont l'enseignant référent.

## Article 5 : JURY – CRITÈRES DE SÉLECTION

Les 5 classes gagnantes seront sélectionnées par tirage au sort, parmi l'ensemble des formulaires dont les réponses seront correctes.

Les gagnants seront sélectionnés en prenant en compte les critères suivants :

- Classe des participants (du CP au CE2)
- Informations correctement remplies dans le formulaire (contact, adresse etc.)
- Justesse des réponses données dans le formulaire

## Article 6 : DÉFINITION DES LOTS

- 1er Prix :

La Classe qui remporte ce prix, gagne :

- Une séance du film *Marcel le Père Noël et le petit livreur de pizzas* dans un cinéma au choix.  
**Le transport ne sera pas pris en charge par les organisateurs du concours, charge à l'enseignant d'organiser lui-même la venue au cinéma de sa classe.**
- Une affiche du film
- Un coloriage géant (A0)

Chaque élève recevra un petit pack contenant : 1 exemplaire du roman *Marcel le Père Noël et le petit livreur de pizzas*, 1 carnet de notes, 1 marque-pages et 1 magnet. Ces packs, l'affiche et le coloriage seront livrés à l'adresse de l'établissement en deux fois, charge à l'enseignant de faire la répartition.

- 2<sup>e</sup> prix et 3<sup>e</sup> prix :
  - Une séance de projection du film *Marcel le Père Noël et le petit livreur de pizzas* dans un cinéma au choix. **Le transport ne sera pas pris en charge par les organisateurs du concours, charge à l'enseignant d'organiser lui-même la venue au cinéma de sa classe.**
  - Un exemplaire du roman *Marcel le Père Noël et le petit livreur de pizzas*.
  - Une affiche du film
  - Un coloriage géant (A0)

Chaque élève recevra un petit pack contenant 1 carnet de notes et 1 marque-pages. Ces packs, l'affiche et le coloriage géant seront livrés à l'adresse de l'établissement en deux fois, charge à l'enseignant de faire la répartition.

- 4<sup>e</sup> prix et 5<sup>e</sup> prix :
  - Un exemplaire du roman *Marcel le Père Noël et le petit livreur de pizzas*.
  - Une affiche du film
  - Un coloriage géant (A0)
  - Un lot de marque-pages

Les lots ne pourront être échangés contre d'autres lots ni contre leur valeur monétaire. La responsabilité des sociétés organisatrices se limite à la seule offre des lots. La responsabilité des sociétés organisatrices ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir au cours de leur acheminement et/ou à l'occasion de leur utilisation et/ou en raison d'un défaut de fabrication (sauf pour les produits d'Editions Milan).

Si les circonstances l'exigent, Editions Milan se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de même valeur ou de caractéristiques proches

## **Article 7 : OBTENTION DES LOTS**

Chaque Classe gagnante sera informée entre le 3 et le 8 décembre 2024 par mail. Il lui sera alors communiqué les modalités d'obtention de son lot et une prise de rendez-vous se fera par téléphone afin d'organiser les séances de cinéma le cas échéant.

Si un gagnant ne peut être informé, ou s'il ne réclame pas son lot dans un délai d'une semaine à compter du 9 décembre 2024, les sociétés organisatrices procéderont à une nouvelle attribution du lot parmi les participants au Concours.

## **Article 8 : DUREE DU CONCOURS**

Ouverture des participations : à réception du formulaire

Date limite de participation : 2 décembre 2024 à minuit

Tirage au sort : le 3 décembre 2024

## **Article 9 : PROMOTION DU CONCOURS**

Du seul fait de sa participation au présent Concours, l'Enseignant référent de la Classe gagnante autorise par avance Editions Milan et Cinéma Public Films à utiliser son nom et celui de l'établissement pour toute opération de promotion liée au présent Concours, dans la limite de trois ans à compter de la Date de Clôture du Concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

## **Article 10 : UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les éditions Milan et Cinéma public Films. À défaut, les participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont communiquées, le cas échéant, aux prestataires les traitant. Elles seront conservées le temps nécessaire à la gestion du concours et au maximum 6 mois.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort à l'adresse suivante : pour les Editions Milan, 1 Rond-Point du Général Eisenhower – 31101 Toulouse Cedex 9 ou [milancnil@milan.fr](mailto:milancnil@milan.fr). Pour Cinéma public Films : [justine-sanson@cinemapublicfilms.fr](mailto:justine-sanson@cinemapublicfilms.fr)

## **Article 11 : Responsabilité des sociétés organisatrices**

La participation au Concours étant réalisée par le biais d'Internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, les temps de chargement et d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, les sociétés organisatrices ne pourront être tenues pour responsables, sans que cette liste soit exhaustive :

- De toutes informations diffusées sur les services consultés,
- De la transmission des données,
- De la saturation du réseau,
- Des éventuelles interruptions de serveurs,
- En cas de défaillance du matériel de réception ou des lignes téléphoniques,
- En cas de pertes de données,

- Des conséquences de tout virus ou bogue informatique,
- De toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Concours

Le Concours pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants des sociétés organisatrices rendant impossible le maintien du Concours en ligne, tels que exigences d'autorités de toute nature, hacking, piratage, etc... »

Les sociétés organisatrices prendront toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement mais ne pourra être tenue pour responsable si le présent Concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé, pour quelle que raison que ce soit.

Elles se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

### **Article 12 : Application du Règlement**

La participation à ce Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la Date de Clôture du Concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchées souverainement par les sociétés organisatrices.

Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, les sociétés organisatrices se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

### **Article 13 : Mise à disposition du règlement**

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site <https://www.milan-ecoles.com> et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Editions Milan

Service marketing – concours Marcel Noël

1 Rond-point du Général Eisenhower

31101 Toulouse Cedex 9